



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
Adoption

N°2024_151

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Claude MARCOLET (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSE (à Laurence BEUGRAS)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Le budget 2025 fait suite au débat d'orientation budgétaire du 4 décembre 2024, il est voté conformément à l'instruction M57, par chapitres et en hors taxes, en raison de son activité soumise à TVA.

La section d'exploitation reprend les dépenses suivantes :

- Des achats de spectacles pour 102 000 € accompagnés de leurs frais annexes : droits de SACEM, frais de techniciens de type régie son et lumière, agents de sécurité, frais VHR des artistes, conférences et interventions culturelles, frais de communication pour un montant de 98 800 €
- Une diminution dans le choix des spectacles scolaires passant de 10 à 7 tout en maintenant 3 spectacles par niveau
- Le développement des prestations de bar
- Une hausse des frais de formations des agents
- Des frais de personnel à hauteur de 361 750 € intégrant la mise à disposition de personnel, la hausse des cotisations patronales (CNRACL, URSSAF), des revalorisations salariales, le poste d'agent de billetterie sur une année complète et la diminution de l'enveloppe des vacataires

Côté recettes d'exploitation, elles s'élèvent pour 2025 à hauteur de 209 540 € en lien avec la programmation culturelle, la hausse des recettes liées à la prestation de bar mais aussi au personnel mis à disposition de la Ville (105 000 €).

Sont également intégrées aux recettes, la subvention du Département ainsi que les éventuelles subventions versées par l'État dans le cadre de la sensibilisation artistique et culturelle ou des recettes liées au mécénat pour un montant total de 33 000 €.

L'équilibre du budget se fait au travers d'une subvention versée par la ville qui atteint 354 000 € soit une hausse de 14 150 € par rapport à 2024.

Pour la section d'investissement, il est prévu une enveloppe de 5 000 € pour l'achat éventuel de mobilier ou de matériel informatique.

Les investissements sont financés en recettes par les dotations aux amortissements.

Les tableaux joints au présent rapport exposent le détail des crédits budgétaires par section et par chapitre.

Le budget primitif 2025, détaillé par articles, est transmis à chaque tête de liste afin qu'elles puissent le porter à la connaissance de tous les élus.

Le budget primitif 2025 a fait l'objet d'un nombre important de réunions de travail techniques et a été étudié lors du Conseil d'exploitation de la régie culturelle du 19 novembre 2024 et de la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » le 10 décembre 2024.

Il a été en outre présenté lors du Débat d'orientation budgétaire en séance publique du Conseil municipal le 4 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 5 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

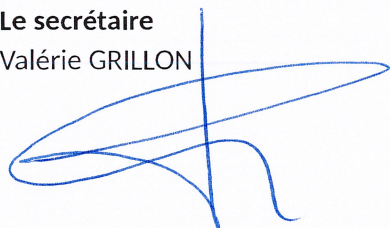
- ADOPTER le budget primitif 2025 de la régie culturelle autonome tel que présenté en séance et joint en annexe, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

	Dépenses	Recettes
Investissement	5 000 €	5 000 €
Fonctionnement	596 540 €	596 540 €

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON



Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD

